

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2024

Convocation du 03/12/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

L'An deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Excusée : Mmes et MM. MORICEAU Marie-Annick, TESSIER Dominique, GALLARD Corine,

Mme MORICEAU Marie-Annick représentée par Mme SCHAEFER Virginia,
Mme GALLARD Corine représentée par M. COUINEAU Cyrille

DCM2024-12-112 **Renaturation des cours de l'école Louis DUDÉ – approbation de l'avant-projet sommaire :**

Acte 8.8 : Domaine et compétence par thème – environnement

Monsieur le Maire présente l'avant-projet sommaire (APS) réalisé par l'agence SCALE établi après échanges avec le comité de pilotage composé de la commission enfance-jeunesse, de représentants de l'école Louis DUDÉ et de la chargée de mission du PNR Loire Anjou Touraine.

Plan :

Scénario provisoire

-  Arbres plantés de hautes tiges 16/18
-  Arbres plantés de hautes tiges 12/14
-  Arbres existants
-  Arbustes
-  Noue en pied de mur/bâtiment plantée de vivaces
-  Potager/verger
-  Prairie fleurie
-  Bac à sable
-  Stabilisé renforcé
-  Enrobé
-  Préau
-  Espace escalade
-  Assise
-  Barrière en corde



3

Estimation :

100	Prix généraux (études, installation/repiement de chantier, DÔE...)	7 000,00 €
200	Cour Maternelle	58 125,00 €
	Création d'une noue de récupération des eaux de toiture et végétalisation du pied de bâtiment	7 400,00 €
	Création d'une balade florale (Chemins + espaces verts + placette)	10 670,50 €
	Théâtre de verdure (Chemin, scène, assise, espaces verts)	14 554,50 €
	Préau	16 500,00 €
	Mobilier	9 000,00 €
300	Cour élémentaire	55 500,00 €
	Création d'une noue de récupération des eaux de toiture et végétalisation du pied de bâtiment	5 825,00 €
	Préau	15 000,00 €
	Îlot de traicheur	12 650,00 €
	Mobilier	16 000,00 €
	Verger	2 025,00 €
	Abris vélos	4 000,00 €
400	Nouvelle cour	88 441,50 €
	Création des espaces verts	44 451,50 €
	Chemins	9 490,00 €
	Terrain de sport	11 500,00 €
	Bac à sable	6 000,00 €
	Plantation d'arbres	7 000,00 €
	Mobilier	10 000,00 €
	Total IIT	209 066,50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable de principe sur l'avant-projet présenté et sollicite des reprises sur les points suivants :

- Vérifier que l'accès au local APE soit possible avec un véhicule
- Positionner l'amphithéâtre de la troisième cour dans le coin du local A.P.E.
- Alternier les assises le long de la clôture sud de la cour de l'élémentaire entre intérieur et extérieur de la cour (pas de vis-à-vis)
- Enlever les arbres côté Nord Est de la nouvelle cour (en limite de la parcelle AB 483 non communale) et en positionner au niveau de la clôture sud de la cour de l'élémentaire (pour faire de l'ombre lorsque les parents attendent).
- Positionner le bac à sable de la 3^{ème} cour avec un toboggan pour qu'il soit bien une aire de chute et qu'il puisse peut-être servir de fin de piste de course sous les arbres pour pratiquer le saut en longueur...
- Agrandir le préau de l'élémentaire le long du mur (plus au nord) afin d'avoir un espace abrité plus important

- Veiller au choix des essences plantées, pour le verger côté est, compte-tenu du faible ensoleillement à cet endroit ; ces plantations pourront être faites ultérieurement et en interne par le service technique. Les crédits libérés pourront être reportés sur l'achat d'un toboggan.

Charge Monsieur le Maire de solliciter toutes les subventions existantes aussi élevées que possible pour mener à bien ce projet.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Amélie JAMET



Pour extrait conforme.

Le Maire,
Yves BOUCHER



Envoyé en préfecture le 02/01/2025

Reçu en préfecture le 02/01/2025

Publié le



ID : 049-214900417-20241210-DCM2024_12_112-DE